



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sommet du G8

Question écrite n° 51101

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères quant au sommet du G8 qui vient de se dérouler au Japon. Les huit chefs d'Etat les plus riches du monde se sont une nouvelle fois retrouvés afin d'échanger leurs points de vue sur la gestion et les perspectives d'avenir de la politique mondiale. En conséquence, il lui demande quelles décisions d'impact national ont été prises et quelle philosophie on peut tirer de ce sommet.

### Texte de la réponse

La France considère le G 8 comme une enceinte de concertation et d'impulsion utile sur les sujets à propos desquels les huit pays les plus industrialisés peuvent jouer un rôle positif en vue d'une mondialisation humanisée et maîtrisée. Elle ne souhaite pas pour autant qu'il devienne un organisme de gestion ni qu'il se substitue aux institutions internationales, telles que les Nations unies qui, seules, ont la légitimité que leur confère leur vocation universelle. La France souhaite associer les pays non membres du G 8 et en particulier les pays en développement en se mettant à l'écoute de leurs demandes. Outre l'attention traditionnelle accordée aux questions économiques, liées notamment à la réforme de l'architecture financière internationale et la question de l'endettement des pays pauvres très endettés l'évolution du 25e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés à Okinawa en juillet 2000, vers les thèmes liés à la dimension sociale de la mondialisation, s'est confirmée. Les huit Etats ont ainsi souligné la priorité accordée dans les dernières années aux thèmes globaux, tels que la criminalité organisée, l'environnement ou la sécurité sanitaire des aliments. Nouvelle économie, génome humain et diversité culturelle auront été les thèmes nouveaux d'Okinawa. Le dialogue avec la Russie a constitué un temps fort des discussions, le président Poutine ayant présenté avec clarté et conviction un programme de réformes économiques et de mise en place d'un Etat de droit. Pour la première fois, une réunion de dialogue entre pays industrialisés et des représentants de pays émergents et en développement a été organisée en marge du sommet. La France a exprimé sa satisfaction devant la perspective d'un dialogue entre membres du G 8 et pays en développement, dialogue qu'elle a grandement contribué à instaurer. Elle tient cependant à conserver l'aspect informel de ces consultations. Le G 8 a pour objectif de traiter des aspects économiques internationaux. Dans la majeure partie des cas, les décisions prises ont toutefois un impact en terme national, soit au titre de leurs conséquences sur les politiques internationales économiques et financières de la France, soit au titre des mesures internes nécessaires à la mise en oeuvre des engagements pris. Les engagements pris dans le cadre du G 8 ont un impact direct sur les grandes orientations de l'économie française, que ce soit dans le domaine de la politique monétaire et financière, de la coopération internationale au développement, ou de la politique française à l'égard des institutions financières internationales. La décision d'accélérer le processus de remise de dette pour les pays pauvres très endettés en est un exemple. Cette décision, prise au sommet de Cologne en 1999 et confirmée à Okinawa, prévoit que 20 pays atteignent leur point de décision avant la fin 2000. L'allègement total de la dette au profit de ces pays très endettés s'élèvera à plus de 15 milliards de dollars. Le sommet d'Okinawa s'est également traduit par une impulsion forte dans le domaine de l'aide au développement : la France, avec ses partenaires du G 8, s'est

engagée à renforcer les programmes d'aide publics bilatéraux et multilatéraux pour aider à combler le « fossé numérique » entre le Nord et le Sud, lutter contre les fléaux du SIDA, du paludisme et de la tuberculose, et augmenter le niveau d'éducation dans les pays du sud, en particulier l'éducation primaire. Le sommet du G 8 a donné aussi des orientations sur les politiques à suivre dans les enceintes internationales. La France s'en fera donc le relais pour assurer que l'Organisation maritime internationale développe ses activités dans le domaine de la sécurité maritime en vue d'un renforcement des normes de sécurité et de la vérification de leur application, et dans la définition des régimes internationaux en vigueur sur la pollution marine, incluant notamment une amélioration des plafonds d'indemnisation du FIPOL. L'impact du G 8 se traduit aussi en termes nationaux lorsque des engagements impliquent des ajustements dans les politiques internes. Les engagements nouveaux pris par exemple dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale, la criminalité financière, la corruption, le terrorisme et le cybercrime, sujets sur lesquels le G 8 a permis de fortes avancées, ont conduit la France à un renforcement de ses outils internes et de la coopération judiciaire avec ses partenaires. Le sommet d'Okinawa contribuera à renforcer les travaux dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Le sommet a été ainsi l'occasion pour la France et ses partenaires européens de plaider en faveur de l'application du principe de précaution dans le domaine des biotechnologies qu'ils considèrent comme un outil indispensable de gestion du risque sanitaire dans un contexte d'incertitude scientifique. Dans le domaine de l'environnement enfin, le texte appelle au renforcement des efforts de lutte contre les changements climatiques ; il appelle également à une meilleure protection et une gestion durable des forêts, et un développement des énergies renouvelables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51101

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2000, page 5448

**Réponse publiée le :** 6 novembre 2000, page 6333